

# Assemblée Annuelle de la FEJ (AA)

---

## Moscou, 21 et 22 novembre 2014

### Résolutions

#### A- SUR LA CRISE ECONOMIQUE, LE DROIT DU TRAVAIL ET LA QUESTION DU GENRE

---

##### **1. La FEJ demande aux organisations d'éditeurs suisses de négocier une convention collective avec les organisations médiatiques et les journalistes suisses**

*Proposée par syndicom et impressum, Suisse*

L'Assemblée annuelle de la Fédération Européenne des Journalistes (FEJ), réunie à Moscou, en Russie, du 21 au 22 novembre 2014,

Presse *Schweizer Medien* et *Stampa Svizzera*, les organisations germano-suisse et italo-suisse d'éditeurs de presse, de négocier et finaliser une convention collective avec les syndicats de journalistes suisses *impressum* et *syndicom*.

Durant 10 ans, les professionnels des médias et les journalistes ont travaillé sans conventions collectives dans les régions de langue allemande et italienne de la Suisse. Les journalistes salariés et indépendants ont souffert d'une détérioration du salaire et des conditions de travail. *syndicom* et *impressum*, organisations suisses pour les professionnels des médias affiliées à la FEJ, rapportent que les maladies liées au travail ont considérablement augmenté au cours de cette période. En 2014, ces organisations ont entamé des poursuites judiciaires contre certains organes de presse, pour négligence de leurs obligations légales de protéger la santé de leurs employés. Cependant, *syndicom* et *impressum* ont déclaré préférer résoudre ces problèmes par une convention collective. Au lieu de se tourner vers la justice, ils ont, à plusieurs reprises, invité les organisations d'éditeurs à se joindre à la convention collective.

L'Assemblée annuelle de la FEJ reconnaît qu'une convention collective juste est le moyen le plus efficace pour équilibrer l'efficacité du travail d'une part, et la protection des journalistes et des professionnels des médias de l'autre. L'Assemblée annuelle de la FEJ observe que les entreprises d'éditeurs de presse dans la région de langue française de la Suisse ont une longue tradition de conventions collectives, reconnues pour leur efficacité par les journalistes et les entreprises médiatiques. En particulier, elles prévoient la possibilité d'une coopération constructive entre les partenaires sociaux, afin de faire face aux évolutions et aux questions liées au travail, comme le temps de travail. Ceci est également le cas dans de nombreux autres pays et régions où sont négociées des conventions collectives. De plus, des conventions collectives justes ont prouvé leur

efficacité sur le long terme notamment au niveau de la productivité et de la qualité des médias. Contrairement aux lois nationales interprofessionnelles, ces conventions collectives prévoient des outils qui peuvent résoudre les problèmes d'une manière spécifiquement adaptée à l'industrie des médias.

L'Assemblée annuelle de la FEJ demande donc avec insistance aux organisations d'éditeurs suisses, d'accepter l'invitation des organisations de journalistes à négocier une convention collective. Cette convention prendra en compte toutes les conditions de travail qui concernent les journalistes et les professionnels des médias.

L'Assemblée annuelle appelle le Comité directeur de la FEJ et le Secrétariat de la FEJ à constamment soutenir les efforts des membres de la FEJ afin qu'une convention collective encadre des conditions de travail plus équitables pour les journalistes et les professionnels des médias. L'Assemblée annuelle reconnaît le succès que le Secrétariat et le Comité directeur de la FEJ ont obtenu jusqu'à présent grâce à leur engagement intensif dans la campagne pour des conventions collectives équitables.

L'Assemblée annuelle de la FEJ charge le Comité directeur de la FEJ de renforcer ses contacts avec les organisations européennes concernées, en particulier l'Association européenne des éditeurs de journaux. Le Comité directeur doit utiliser toutes les ressources nécessaires pour convaincre les dirigeants clés de ces organisations faîtières de soutenir des conventions collectives constructives et équitables pour leurs affiliés nationaux (organisations nationales de sociétés médiatiques, tels que *Schweizer Medien* en Suisse).

## **2. Sur les droits syndicaux, indispensables au dialogue social**

*Proposée par le Comité directeur*

L'Assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Moscou, en Russie, le 21 et le 22 novembre 2014,

Le Comité directeur de la FEJ:

est consterné par les poursuites judiciaires en Espagne à l'encontre de travailleurs de la presse ayant exercé leur droit de grève. Des dizaines d'entre eux risquent jusqu'à l'emprisonnement pour avoir participé à un «piquet informatif»;

condamne le projet de loi allemand qui autorise uniquement le principal syndicat représenté dans une entreprise ou une branche économique à négocier des conventions collectives;

rappelle que, dans certains pays, les syndicats ne sont pas autorisés à représenter les journalistes indépendants.

Dans ce contexte, la FEJ rappelle

- que le droit à la négociation collective et à l'action (Art.28) et la liberté d'association (Art.12) sont les droits fondamentaux des travailleurs protégés par la Charte des droits fondamentaux de l'UE
- que la limitation de ces droits peut constituer une violation;

Le Comité directeur de la FEJ:

- Demande à l'Assemblée annuelle de la FEJ de montrer la solidarité des journalistes européens envers leurs collègues espagnols et allemands dont les droits sociaux sont menacés.
- S'engage à rappeler au président de la Commission européenne, aux commissaires et aux députés européens, lorsque dans les prochains mois ils les rencontreront, que les droits syndicaux sont essentiels pour un dialogue social utile et sont nécessaires pour aider les journalistes free-lance à lutter contre la concurrence instable à laquelle ils sont confrontés.
- Invite les syndicats membres à exprimer le même message aux commissaires européens et aux députés européens issus de leur pays ainsi qu'à leurs autorités nationales.

### **3. Sur le soutien de la FEJ visant à améliorer les droits des travailleurs et le dialogue social en Europe du Sud-Est**

*Proposée par le Syndicat des médias du Monténégro*

L'Assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Moscou, en Russie, les 21 et 22 novembre 2014,

Prenant note des conclusions du séminaire de la FIJ / FEJ : "Campagne pour les droits des journalistes en Europe de l'Est: le recrutement syndical, la protection juridique et les droits sociaux, qui s'est tenu à Skopje, Macédoine, les 6-7 octobre 2014,

Reconnaissant la situation de plus en plus dramatique dans laquelle les journalistes travaillent, en particulier dans l'Europe du Sud-Est et de l'absence presque absolue de dialogue social, de contrats et de conditions de travail décentes;

Notant que, en particulier dans les médias privés, les membres de la FEJ n'ont souvent pas accès et ne sont pas autorisés à négocier des conventions collectives au nom de leurs membres;

Charge le Comité directeur de la FEJ:

- D'accroître sa présence en Europe du Sud-Est et de soutenir particulièrement ses syndicats affiliés pour leur permettre de commencer à négocier des conventions collectives au nom de leurs membres.

- De sensibiliser la communauté des médias en Europe du Sud-Est, en particulier les employeurs, au fait qu'un dialogue social adéquat doit être respecté dans le secteur des médias. Ceci, au moins dans les pays candidats à l'UE, fait partie de l'acquis de l'UE et constitue l'une des bases des négociations d'adhésion.

#### **4. Initiative européenne pour les journalistes indépendants en Europe**

*Proposée par le SNJ-CGT*

L'Assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Moscou, en Russie, les 21 et 22 novembre 2014,

Considérant que, dans de nombreux pays, les journalistes non permanents et/ou précaires sont plus nombreux que les permanents ;

Considérant que, dans certains pays, les pigistes ne se voient pas reconnaître les mêmes droits que les permanents en matière de rémunération, de protection sociale (maladie, retraite), de formation professionnelle continue, d'acquis d'entreprises et même d'information sur la marche de l'entreprise et de la rédaction, et que ces journalistes sans droits se voient interdire le droit social le plus élémentaire d'adhérer à un syndicat ;

Considérant que la rémunération en contrepartie de la recherche et du traitement de l'information ne peut être négociée de gré à gré entre un employeur et un journaliste, ainsi placé en position de faiblesse ;

Considérant qu'un statut social de haut niveau est une garantie d'indépendance et qu'en revanche l'absence de statut social est une aliénation ;

Considérant que de nombreux pigistes, rédacteurs, reporters-photographes, sont les premières victimes des réductions d'effectifs rédactionnels et n'ont d'autre avenir que de quitter la profession ;

Considérant que l'auto-entrepreneuriat est imposé par de nombreux employeurs pour échapper à l'application des droits sociaux ;

Considérant que les entreprises de presse sont de plus en plus concentrées et contrôlées par des groupes industriels et financiers à la recherche de nouveaux secteurs de valorisation de leurs capitaux ;

Considérant que l'augmentation de leurs profits nécessite d'externaliser la main d'œuvre rédactionnelle pour abaisser les coûts de recherche et de traitement de l'information ;

Considérant que le statut de pigiste, non attaché à une rédaction de façon permanente, ne peut pas être imposé par un employeur mais doit rester du seul libre choix du journaliste ;

Considérant que les journalistes pigistes bénéficient en France depuis 1974 d'un statut social de haut niveau, inséré dans le Code du travail et offrant aux pigistes les mêmes protections qui s'appliquent aux salariés en cas de maladie, de maternité, d'accidents du

travail, de chômage, de retraite, de licenciement (y compris des indemnités de licenciement), de congés payés et de formation continue, et l'application de la convention collective nationale de travail des journalistes ;

Le SNJ CGT propose que l'Assemblée annuelle de la FEJ donne mandat au Comité Directeur de mettre en œuvre toutes les initiatives afin de parvenir à une égalité de traitement des pigistes par rapport aux journalistes permanents en prenant pour base les dispositions les plus protectrices en Europe.

## **5. Sur l'accent à mettre sur les droits des travailleurs, indépendamment du statut de l'emploi**

*Proposée par le Syndicat nationale des journalistes (NUJ), Irlande*

L'Assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Moscou, en Russie, les 21 et 22 novembre 2014,

Se félicite des résultats positifs du Forum de dialogue mondial de l'OIT sur les relations de travail dans le secteur des médias et de la culture qui a eu lieu les 14 et 15 mai 2014.

Le Forum a souligné que les principes et droits fondamentaux applicables à tous les travailleurs, indépendamment de leur statut d'emploi et le droit de la concurrence ne devraient pas être utilisés pour porter atteinte aux droits des travailleurs.

Le Forum a en outre reconnu la nécessité pour les gouvernements et les partenaires sociaux de promouvoir la diversité des genres et des lignes directrices de bonnes pratiques couvrant des stages, des apprentissages, le bénévolat et d'autres régimes de placement. Le secteur des médias est l'un de ceux où les emplois sont devenus de plus en plus précarisés et où la concurrence pour obtenir un travail a causé une augmentation drastique du nombre de jeunes aspirants journalistes exploités par des stages non rémunérés.

Les discussions et le consensus atteint soulignent les avantages potentiels de la coopération intersyndicale coordonnée dans les campagnes pour défendre et améliorer les droits des travailleurs, à l'échelle nationale et internationale. Ces droits sont à nouveau menacés suite à la décision de la Commission européenne de négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis (connu sous le nom de Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement ou TTIP et d'autres accords internationaux similaires tels que TECA, TISA, etc), qui vise à démanteler le concept d'Europe sociale.

À cet égard, la FEJ, en collaboration avec la FIJ, est bien placée pour coordonner une campagne européenne contre la remise en cause des droits du travail et l'abus de stagiaires et d'autres formes de programmes visant à donner de l'expérience de travail.

L'AA appelle à un recentrage sur les droits des travailleurs, indépendamment du statut de l'emploi, dans l'ensemble du programme de travail de la FEJ.

## **6. Le genre et la solidarité**

*Proposée par l'Union des journalistes de Russie (RUJ)*

Les participants à l'Assemblée annuelle de la FEJ, réunis à Moscou du 20 au 22 novembre 2014,

Considérant que la crise économique dans les médias favorise des disparités hommes-femmes de plus en plus présentes, que malgré l'existence d'une législation nationale, les propriétaires et les gestionnaires des médias ont des pratiques, ouvertement ou non, discriminatoires basée sur le sexe, et que parallèlement, la montée du fondamentalisme et des agressions dans de nombreux pays d'Europe crée de nouveaux stéréotypes de genre, et que les discussions sur le genre dans de nombreux pays ne prennent pas en compte les dirigeants syndicaux et les questions syndicales,

Estimant que l'égalité des sexes et l'intégration de ces questions sont cruciales pour un développement démocratique viable, et que les plans et programmes sur les questions de genre, mis en place par la FIJ depuis 2001, devraient aider les affiliés à élaborer des stratégies régionales,

chargent le Comité directeur de la FEJ de:

- soutenir les activités sur les questions de genre de la FEJ, sur base des activités existantes des membres européens du Conseil pour l'égalité des genres de la FIJ, et de commencer à travailler sur un plan de genre de la FEJ, ainsi que la création d'un nouveau cadre pour la solidarité et la parité au travail en Europe, y compris par des discussions ouvertes, des conférences et des réunions des Nations Unies, pour partager dans l'Europe entière des expériences sur les meilleures pratiques d'intégration du genre et de parité, impliquant des experts et des responsables du groupe en charge du genre.

## **7. Sur l'étude de la FEJ: sur les nouveaux modes de financement du journalisme**

*Proposée par le Comité directeur de la FEJ*

L'Assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Moscou, en Russie, les 21 et 22 novembre 2014,

se félicite de l'étude « [FAIRE FACE À L'AUSTÉRITÉ. Les modèles de financement et d'emploi pour le journalisme](#) », les recommandations formulées lors de la conférence de Vienne, en Autriche, le 21 mars 2014 et l'évaluation faite à Rome, en Italie, le 26 juin 2014.

Notant qu'un journalisme entrepreneurial demande aux journalistes de créer du contenu, gérer des finances, gérer son marketing, et créer du lien avec son public. Les journalistes doivent être conscients des normes éthiques et être transparents.

Notant que le contenu de bonne qualité n'est pas gratuit. Les journalistes et leurs syndicats doivent chercher de nouveaux modes de financement tels que la création de fonds pour le journalisme, le crowdsourcing et le contenu à la demande, etc.

La FEJ doit:

- Promouvoir et adopter des politiques pour aider les syndicats à atteindre de nouveaux groupes de journalistes qui tentent par diverses voies de faire du journalisme, tels que les journalistes entrepreneurs dont le nombre augmente considérablement.
- Promouvoir la solidarité entre et au sein des syndicats par le biais de l'inclusion de tous les membres, y compris les indépendants, les jeunes et les femmes, qui sont encore marginalisés dans certains syndicats. Ils doivent être traités de manière égale et les droits de ces groupes doivent être défendus de manière égale.
- Rappeler que les journalistes et leurs syndicats ne doivent pas perdre de vue les valeurs fondamentales et les principales batailles pour défendre les droits d'auteurs, l'éthique, l'indépendance et le pluralisme des médias malgré les suppressions d'emplois.
- Demander aux employeurs des médias de respecter les droits d'auteurs des journalistes. Ils devraient promouvoir et investir davantage pour un journalisme de qualité par des négociations et des programmes de formation.
- Rappeler que, pour répondre à la crise, les syndicats doivent fournir un éventail plus large de services à leurs membres, comme des formations pratiques pour les journalistes, les étudiants, les indépendants et les autres membres afin qu'ils soient équipés pour s'adapter à un marché du travail en constante évolution.
- Atteindre les jeunes journalistes et les étudiants.

## **B- ETHIQUE, LIBERTÉ DE LA PRESSE ET SÉCURITÉ**

8. Sur le renforcement de la coopération entre les affiliés ukrainiens et russes sur la sécurité et le professionnalisme des journalistes

*Proposée par syndicom, Suisse; impressum, Suisse; NUJ, Royaume-Uni; NUJ, Irlande; Syndicat des journalistes de Finlande; dju in ver.di, Allemagne; DJV, Allemagne; SNJ, France; SNJ-CGT, France; RUJ, Russie; Syndicat des journalistes bulgares (UBJ), en Bulgarie; FSC-CCOO Section Médias de Masse ; Espagne; Association des Journalistes Croates, Croatie; Syndicat des journalistes croates (TUCJ), Croatie; Association des journalistes de Serbie, Serbie; Syndicat des Journalistes (SJ), Portugal; AGJPB, Belgique; FAPE, Espagne; FESP, Espagne; FNSI, Italie; AJM, Macédoine.*

L'Assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Moscou, en Russie, les 21 et 22 novembre 2014,

salue les efforts de ses affiliés ukrainiens et russes pour améliorer la coopération sur la sécurité et le professionnalisme des journalistes.

L'Assemblée annuelle de la FEJ appuie pleinement le dialogue en cours entre les représentants du Syndicat national des journalistes d'Ukraine (Nuju), le Syndicat indépendant des médias d'Ukraine (IMTUU), et le Syndicat des journalistes de Russie (RUJ), sous l'égide de l'OSCE, de la FIJ et de la FEJ.

L'Assemblée annuelle de la FEJ se félicite de la déclaration conjointe des représentants de nos syndicats de journalistes ukrainiens et russes condamnant le meurtre, le tabassage et la détention de journalistes dans la zone de conflit armé dans l'est de l'Ukraine.

L'Assemblée annuelle de la FEJ réaffirme que le dialogue, la solidarité et l'éthique du journalisme sont des alliés précieux lors du travail journalistique en temps de guerre. Les journalistes ont l'obligation de ne pas verser dans la propagande.

L'Assemblée annuelle de la FEJ appelle les autorités ukrainiennes et russes à renoncer aux mesures qui pourraient intimider les journalistes, comme interdire aux journalistes d'entrer en Ukraine pour réaliser un reportage.

L'Assemblée annuelle de la FEJ déplore qu'à ce jour, sept journalistes et professionnels des médias ont été tués en couvrant la crise: le journaliste ukrainien Vyacheslav Veremiy, le photojournaliste italien Andrea Rocchelli et son guide-interprète russe Andrei Mironov, le journaliste russe Igor Korneliouk et son ingénieur du son russe Anton Volochine, le cameraman russe Anatoly Klyan, et le photojournaliste russe Andrei Stenin. L'Assemblée annuelle de la FEJ demande au gouvernement ukrainien de veiller à ce que ces meurtres soient soumis à une enquête et que les responsables soient punis avec toute la rigueur de la loi. Nous demandons aux autorités russes et ukrainiennes de faire tout leur possible pour assurer la sécurité des journalistes.



L'Assemblée annuelle de la FEJ charge son Comité directeur en collaboration avec la FIJ de:

- Soutenir la coopération entre RUJ, Nuju et IMTUU pour produire un rapport conjoint sur le conflit dans l'est de l'Ukraine et les défis, menaces, agressions, détentions et meurtres que les journalistes ont enduré;
- Soutenir la grande conférence que l'OSCE envisage d'organiser, l'année prochaine, pour présenter le rapport conjoint de RUJ-Nuju-IMTUU.

## **9. Protection de la liberté des médias en Russie**

*Proposée par le syndicat des journalistes de Russie (RUJ)*

L'Assemblée annuelle de la Fédération européenne des journalistes (FEJ), réunie à Moscou, en Russie, les 21 et 22 novembre 2014,

Considérant que la liberté dans les médias en Russie a diminué considérablement ces deux dernières années. Les nouvelles initiatives législatives et règlements récemment adoptés visent essentiellement à renforcer le contrôle gouvernemental sur les médias, Internet et la libre circulation de l'information, ce qui les rend plutôt destructeur, limite sérieusement la liberté des médias et fait taire les voix. Plus de 20 amendements à la législation sur les médias ont été mis en place et un seul d'entre eux (protection des données personnelles des enfants victimes lors d'une couverture médiatique de leur cas) semble tout à fait raisonnable.

Un cadre légal nouvellement créé provoque une pression sans précédent sur les médias, Internet et la liberté d'expression: la diffamation a été criminalisée, des sanctions sévères ont été introduites (amendes pouvant aller jusqu'à 5 millions de roubles pour diffamation), une réglementation très restrictive sur la protection des données à caractère personnel met en péril le journalisme d'investigation en tant que tel, le blocage extrajudiciaire de sites web a entraîné la fermeture d'un certain nombre de ressources médiatiques en ligne indépendantes, l'application sélective des lois et le manque de justice ont rendu impossible la remise en question des droits médiatiques. Dans ces circonstances, nous considérons qu'en Russie, la profession de journaliste est en danger.

De nouveaux amendements à la Loi sur la Publicité, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2015 rendra la survie des stations de télévision indépendantes impossible dans les régions russes. De nouveaux coûts de distribution conduisent à la fermeture de nombreux journaux indépendants dans les régions russes. L'espace pour les voix indépendantes dans le domaine des médias en Russie est de plus en plus en plus restreint. La principale radio indépendante, « Echo of Moscow », survit à peine, et la RUJ elle-même a subi de fortes attaques de la part de fonctionnaires au cours des dernières semaines, et la Maison des Journalistes, principal lieu de rencontre des journalistes à Moscou, risque d'être prise par ceux qui voudraient réduire les journalistes au silence.

Les journalistes sont emprisonnés pour des «paquets» de crimes, dont certains semblent vraiment artificiels (inventés) et d'autres sont clairement la conséquence de leurs critiques à l'égard des autorités locales. Prises séparément, ces accusations liées à une certaine liberté d'expression n'entraîneraient pas d'emprisonnement, une amende légère dans le pire des cas. Mais étant "emportée" par d'autres infractions (corruption, faux rapports de police, etc.), elles font taire les journalistes pendant de nombreuses années, avec des sanctions allant jusqu'à l'emprisonnement. Sergey Reznik, journaliste et blogueur à Rostov, est un bon exemple. Il a été reconnu coupable et mis en prison en novembre dernier pour un an et demi. Une nouvelle enquête a été ouverte pour laquelle il risque jusqu'à 3 ans d'emprisonnement. L'une des accusations à son encontre porte sur une insulte envers un fonctionnaire public, dans un de ses billets sur le Live Journal. Il y comparait un procureur régional avec un conducteur de tracteur à cause de son apparence négligée (le tout dans une publication dénonçant la corruption dans l'application de la loi dans la région). Cette nouvelle tendance soulève l'inquiétude des organisations de médias et de la communauté des médias. Nous avons réussi à défendre le journaliste de Khakassie Mikhail Afanasiev (Sibérie du Sud), et lui obtenir difficilement un acquittement au terme de son procès en diffamation.

Ainsi la RUJ et les experts juridiques du Mass Media Defense Center et Glasnost Defense Foundation ont uni leurs efforts pour répondre à de nouveaux défis dans tous les domaines - tentative de limiter la liberté d'expression et de restreindre la liberté des médias par l'adoption de lois sévères, application sélective des lois répressives dans des cas particuliers où les organes judiciaires appliquent la loi en toute impunité - par des campagnes publiques, des réunions et des lettres aux décideurs, en exigeant la participation de journalistes et d'experts dans la discussion sur la législation des médias et la protection de la diversité et de la liberté des médias en Russie.

charge le Comité directeur de la FEJ de:

- soutenir les efforts et le combat de RUJ pour la liberté des médias et la protection du journalisme indépendant en Russie, et d'engager une discussion ouverte sur la protection de la liberté des médias en ligne, ainsi que l'instauration de manifestations parallèles durant la Journée de la liberté de la presse de l'UNESCO et les sessions des Nations Unies.

## **10. Sur la solidarité avec le Syndicat russe des journalistes et son combat pour l'indépendance**

*Proposée par la NUJ, Royaume-Uni*

L'Assemblée Annuelle de la Fédération Européenne des Journalistes prend note des importants efforts du Syndicat russe des journalistes (RUJ) pour défendre l'indépendance des journalistes et les soutient.

L'AA reconnaît le travail de la RUJ pour la défense des journalistes et des médias contre toutes sortes de pressions de l'État, la censure et d'autres tentatives menaçant la liberté de la presse.

L'AA souligne que ni les journalistes russes, ni leur syndicat, RUJ, ne peuvent être identifiés à leur gouvernement national ou sa politique.

En outre, l'AA félicite la RUJ pour l'énorme travail accompli pour les membres, notamment la défense de l'éthique professionnelle, de l'indépendance journalistique et, plus particulièrement, la résistance à l'ingérence politique.

Nous soulignons que tous les collègues, de toute l'Europe, représentés par la FEJ, soutiennent cette lutte de la RUJ, dont la meilleure preuve est le fait que l'AA est organisée à Moscou.

L'AA charge le Comité directeur de renforcer et de poursuivre son dialogue positif et constructif fondé sur le respect et la solidarité entre ses membres, en particulier en cas de situations de conflit.

Le Comité directeur estime que, dans ce dialogue, les syndicats de la FEJ devraient se traiter mutuellement avec respect et s'abstenir d'utiliser des stéréotypes et d'autres procédés qui entravent la solidarité.

Le Comité directeur est chargé de trouver des moyens supplémentaires pour assurer ce dialogue constructif et pour renforcer l'unité et la solidarité entre les membres de la FEJ, maintenant et à l'avenir.

## **11. Sur la solidarité avec les journalistes emprisonnés et contre le harcèlement judiciaire**

*Proposée par le Comité directeur de la FEJ*

L'Assemblée annuelle de la FEJ réunie à Moscou, Russie, les 21 et 22 novembre 2014,

Affirmant que les journalistes et les travailleurs des médias continuent à être pris pour cibles par les autorités dans les pays d'Europe de l'Est et en Turquie;

Alarmée par les détentions provisoires perpétuelles à l'encontre des journalistes et des travailleurs des médias en Europe et particulièrement en Azerbaïdjan, Macédoine (ARYM), Russie et Turquie;

Considérant la visite officielle rendue par le Président de la FEJ à notre collègue Tomislav Kezarovski - le journaliste d'investigation qui a été condamnée à une peine de prison de 4 ans et demi en 2013 pour avoir présumément publié le nom d'un témoin protégé, et qui est maintenant en résidence surveillée et vit dans des

conditions difficiles en attendant que son arrestation prochaine soit publiée par la Cour de Skopje - pour exprimer la solidarité des journalistes européens envers son cas particulier;

Se félicitant de la libération des journalistes emprisonnés en Turquie dans le cadre de différents procès politiques;

Rappelant qu'en Turquie «les problèmes subsistent, notamment une pression continue sur les médias par les fonctionnaires de l'Etat, une autocensure généralisée, les licenciements de journalistes critiques, les fréquentes interdictions de sites web et le fait que la liberté d'expression et la liberté des médias sont dans la pratique entravées par l'approche adoptée par le régulateur de l'audiovisuel et le pouvoir judiciaire », comme il est mentionné dans le dernier Rapport d'étape de l'UE,

Préoccupée par les nouvelles réformes juridiques concernant la liberté de la presse, la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de publier et la liberté d'utiliser des moyens d'expression en ligne;

Charge le Comité directeur de la FEJ d' :

- exprimer la solidarité et le soutien des journalistes européens avec nos collègues emprisonnés en Europe;
- envoyer des demandes officielles pour la libération immédiate de tous les journalistes emprisonnés aux autorités nationales et de l'UE.

## **12. Sur la sécurité des journalistes en Europe de l'Est**

*Proposée par le Syndicat russe des journalistes*

L'Assemblée Annuelle de la Fédération Européenne des Journalistes, réunie à Moscou, Russie, les 21 et 22 novembre 2014

constatant que les journalistes et employés des médias continuent d'être pris pour cibles en Europe de l'Est, en particulier lors de l'escalade du conflit dans l'Est de l'Ukraine;

réaffirmant que la question de la sécurité et de la protection des journalistes demeure l'une des priorités de nombreux syndicats de journalistes et organisations en Europe de l'Est et dans les pays post-soviétiques;

charge le Comité directeur de la FEJ de:

- saluer et soutenir l'activité quotidienne de la RUJ, ses initiatives juridiques sur la sécurité des journalistes, y compris les amendements à la loi sur l'assurance obligatoire des médias (par les propriétaires de médias) pour les correspondants de guerre; le soutien de la RUJ aux familles et aux enfants de journalistes morts en

mission; événements commémoratifs annuels dédiés aux journalistes morts en mission;

- faire de la sécurité des journalistes une des campagnes prioritaires de la FEJ et travailler avec la FIJ pour mener à bien la formation et les programmes éducatifs nécessaires;
- établir dans le cadre du groupe de travail de la FEJ concerné par le contrôle, la mise en avant et la condamnation des meurtres de nos collègues, qui en conjonction avec les organisations internationales actives dans le domaine des droits humains et les organisations internationales d'avocats vont coopérer contre les gouvernements et les assassins de journalistes, devant les tribunaux nationaux et internationaux.
- apporter un soutien complet à la base de données de la FIJ-RUJ de journalistes tués et l'utiliser comme un modèle pour toutes les bases de données d'Europe dédiées à la surveillance et aux enquêtes sur de tels cas à l'avenir.

### **13. Sur les partis politiques extrémistes**

*Proposée par le SNJ-CGT*

L'Assemblée annuelle de la FEJ réunie à Moscou, Russie, les 21 et 22 novembre 2014,

considérant que la semaine dernière, à Athènes, le quotidien « La Voix d'Athènes » a été incendié par des groupes politiques extrémistes ;

considérant que la montée du populisme en Europe constitue un danger pour la société et les citoyens du fait des idées de haine et de stigmatisation des populations immigrées que profèrent les partis se revendiquant de cette idéologie,

considérant qu'ils essaient d'utiliser certains médias pour répandre partout dans l'UE la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie,

appelle le Comité directeur de la FEJ à soutenir la lutte des syndicats grecs contre Aube dorée par le biais de la création d'un observatoire contre les idéologies néo-fascistes et appelle les journalistes à respecter les principes professionnels pour ne pas être utilisés comme outils de propagande.

## **C. SUR LE LOBBYING AU NIVEAU DE L'UE**

---

### **14. Sur le Manifeste de la FEJ**

*Proposée par la NUJ, Royaume-Uni*

L'Assemblée Annuelle de la Fédération Européenne des Journalistes, réunie à Moscou, Russie, les 21 et 22 novembre 2014

se félicite de la production du Manifeste de la FEJ par la Fédération avant les élections parlementaires européennes de 2014. Il note que 50 députés élus ont signé le Manifeste et que le Secrétariat de la FEJ a noué des contacts avec un certain nombre de parlementaires.

reconnaissant l'importance de la construction d'une relation efficace avec les membres du nouveau parlement, cette Assemblée Annuelle charge le Comité directeur de prendre des mesures pour mettre en place un réseau européen de la FEJ composé de députés qui soutiennent les objectifs du Manifeste et de la FEJ, pour faire avancer notre travail autour des médias et des questions connexes au Parlement européen.

### **15. Sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP)**

*Proposée par la NUJ, Royaume-Uni*

L'Assemblée Annuelle de la Fédération Européenne des Journalistes, réunie à Moscou, Russie, les 21 et 22 novembre 2014

Note avec préoccupation la décision de la Commission européenne de négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis (connu sous le nom de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ou TTIP).

Il est clair que l'objectif est de mener les négociations rapidement, avec quelques détails rendus publics, afin que le traité puisse être signé avant que son impact ne soit connu.

L'Assemblée Annuelle se félicite de l'initiative prise par le FEJ avec d'autres organisations européennes de la société civile de déposer une plainte auprès du Médiateur européen sur le manque de transparence et d'information du public sur les négociations («demande d'Accès aux document» ).

Elle se félicite également de la Motion urgente 13 - «Menaces pour l'exception culturelle européenne » adoptée par le Congrès de la FIJ à Dublin l'an dernier. Cette motion se félicitait de la décision du gouvernement français de demander l'exclusion du secteur audiovisuel des négociations. Cependant, elle prend note également des propositions récemment présentées par le président élu de l'UE Jean-Claude Juncker

visant à créer un grand «marché unique numérique connecté » et énonçant que « nous devrions avoir le courage de briser les barrières nationales dans la réglementation relative aux télécommunications, au droit d'auteur et à la protection des données. »

Il est clair que l'objectif principal du TTIP est d'éliminer les «barrières» réglementaires qui restreignent les bénéfices potentiels à réaliser par les sociétés transnationales des deux côtés de l'Atlantique. Ces soi-disant «obstacles» sont en réalité certaines de nos normes sociales prisées et nos réglementations environnementales, les droits du travail, des règles de sécurité alimentaire, les lois sur la vie privée numérique et même de nouvelles garanties bancaires pour éviter une répétition de la crise financière de 2008.

En plus de ce programme de déréglementation, le TTIP cherche également à créer de nouveaux marchés en ouvrant des services publics et des contrats de marchés publics à la concurrence des sociétés transnationales. Plus inquiétant, il cherche à accorder aux investisseurs étrangers de nouveaux droits à poursuivre les gouvernements devant les tribunaux d'arbitrage ad hoc pour la perte de profits résultant de décisions de politique publique. Cela menace de saper les principes les plus élémentaires de la démocratie dans l'Union européenne et aux Etats-Unis.

Elle prend note également de la récente publication de l'Institut syndical européen qui a donné la preuve que les avantages économique de la TTIP ont été gravement exagérés et a fourni quelques idées pour un programme alternatif de mondialisation qui consacrerait des normes plus élevées pour la main-d'œuvre et l'environnement dans les négociations commerciales.

Cette Assemblée Annuelle estime que la TTIP balayerait ce qui reste de «l'Europe sociale». Il note une opposition croissante de la société civile et des syndicats européens à nombre de ses dispositions. Il note en particulier la décision du Congrès du Conseil des syndicats tenu au Royaume-Uni en Septembre 2014 de s'opposer aux propositions de TTIP ainsi que ses préoccupations relative aux projets d'accord sur le commerce des services, et d'accord économique et commercial global (AECG) – l'accord commercial entre le Canada et l'UE, signé à Ottawa le 26 septembre et sujet à l'approbation du Conseil européen et du Parlement européen.

Cette Assemblée Annuelle charge donc le Comité directeur de la FEJ de:

1. Continuer à travailler avec d'autres organisations pour obtenir la divulgation maximale de l'information, du déroulement et du contenu des négociations (demande d'accès aux documents) pour garantir un contrôle démocratique adéquat.
2. Alerter tous les syndicats membres des pays de l'UE quant aux dangers potentiels du TTIP pour le concept d'Europe sociale, pour leurs membres et pour la démocratie.

3. Travailler avec les syndicats de l'UE et la CES pour vaincre ces mesures présentes dans le TTIP qui menacent nos intérêts collectifs.

4. Débattre avec la FIJ de la mise en place d'une campagne impliquant les syndicats membres des deux côtés de l'Atlantique.

## 16. Sur le TTIP

*Proposée par le SNJ-CGT*

L'Assemblée Annuelle de la Fédération Européenne des Journalistes, réunie à Moscou, Russie, les 21 et 22 novembre 2014

Considérant que la Commission européenne négocie dans le secret à l'abri du regard des peuples le contenu d'un « **Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement** » entre l'Union européenne et les Etats-Unis, traité qui devrait être adopté en 2015 par les États membres ainsi que par le Parlement européen ;

considérant que ce traité, qualifié par les dirigeants américains d'Otan économique **concerne 800 millions de consommateurs, près de 50 % du PIB mondial et un tiers des échanges commerciaux, et dont les promoteurs vantent un accord bénéfique pour les deux zones en termes d'emplois et de croissance sans apporter d'éléments de preuve à ces assertions ;**

considérant que ce traité pourra permettre aux firmes multinationales de poursuivre un État devant un tribunal arbitral privé ;

considérant que ce projet de Grand marché transatlantique va conduire à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis ;

considérant que « L'accord porte sur des questions liées aux droits de propriété intellectuelle » (paragraphe 28 du mandat de la Commission européenne), contredisant ainsi les affirmations par la France de la mise hors champ de ce secteur ;

considérant que le Traité transatlantique est largement inspiré du Traité transpacifique (en cours de finalisation entre les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande, Taiwan, les Philippines, le Laos, la Colombie et l'Indonésie) qui prévoit un renforcement du modèle du copyright ;

le SNJ-CGT appelle l'Assemblée annuelle de Moscou (20-22 novembre 2014) de la FEJ :

- à donner mandat au Comité Directeur de lancer une campagne de sensibilisation des syndicats membres pour opposer un front du refus face à de telles négociations



qui mettraient en cause les droits matériels et moraux des journalistes, comme ceux de tous les créateurs ;

- à mandater le Comité Directeur pour proposer aux autres fédérations internationales (FIA, FIM, UNI MEI, etc.) d'agir en commun sur ces bases ;

- à mandater le comité directeur de la FEJ pour sensibiliser la FIJ et ses syndicats membres dans la zone Pacifique en vue d'engager une mobilisation commune contre les deux projets de Traité.

## **17. Sur la promotion de la radiotélévision de service public en Europe**

*Proposée par le Comité directeur de la FEJ*

L'Assemblée Annuelle de la Fédération Européenne des Journalistes, réunie à Moscou, Russie, les 21 et 22 novembre 2014

confirme que la mission d'intérêt public dans le journalisme est mieux servie par des médias indépendants. La radiodiffusion de service public est un élément clé dans le maintien d'un paysage de médias indépendant et pluraliste à travers l'Europe.

Cependant, la radiodiffusion de service public est de plus en plus attaquée par des pressions politiques et de l'ingérence, d'importantes réductions de son financement, des milliers de travailleurs de la radiodiffusion étant licenciés, ce qui a pour conséquence une détérioration du journalisme de qualité.

Cette Assemblée annuelle note la fermeture soudaine par le gouvernement grec de l'ERT, radiodiffuseur public, et le renvoi immédiat de son personnel. Elle a été remplacée par un diffuseur dirigé par le gouvernement qui ne parvient pas à se à être reconnu par l'Union européenne de radiodiffusion (UER) comme un service public.

Remarquant que suite à la fermeture du canal régional RTVV-Canal 9 à Valence la situation de la radiodiffusion de service public a continué de se détériorer en Espagne et que le manque de management indépendant de l'entreprise publique RTVE ainsi que d'autres chaînes régionales a permis aux gouvernements nationaux et régionaux de manipuler le contenu éditorial.

Observant les coupes financières imposée sur la radiodiffusion de service public, y compris dans les pays où elle est traditionnellement forte et bien financée, comme en Norvège, en Finlande, en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, des millions d'euros étant retiré de budgets, des milliers d'emplois étant éliminés et la programmation de qualité et la couverture des nouvelles étant fortement réduites.

Par exemple, à la BBC, où les discussions ont déjà commencé concernant la redevance prochaine, de nombreux politiciens appellent à l'abolition de la

redevance et à son remplacement et par le paiement d'une souscription –ce qui serait une catastrophe financière si cela devait être approuvée par le gouvernement. En Finlande, YLE prévoit une réduction de 10 millions d'euros, ce qui entraînera la suppression d'emplois.

Notant en Italie le besoin urgent d'une réforme législative des critères des nominations d'administrateurs qui sont de garantir l'indépendance de la radiotélévision de service public du pouvoir politique.

Préoccupé par les coupures du fonds actuel de la radiodiffusion de service public pour 2014 et de celui annoncé pour 2015.

Appelant à une législation d'urgence pour empêcher le gouvernement de réduire la redevance et de garantir des ressources suffisantes à la radiodiffusion de service public en Italie.

Charge le Comité directeur de la FEJ, en coopération avec BREG, de:

- Réaliser une étude pour évaluer l'impact d'une diminution de la radiodiffusion de service public sur le pluralisme des médias et l'état actuel de la radiodiffusion de service public à travers l'Europe en termes de financement, d'indépendance et de diversité, et de la qualité du contenu;
- Contacter les parties intéressées et les députés européens, dont ceux qui ont signé le Manifeste des journalistes de la FEJ afin qu'ils honorent leur engagement et participent à une campagne de la FEJ pour un système radiodiffusion de service public libre, indépendant et pluraliste dans toute l'Europe;
- Défendre la nécessité d'une radiodiffusion de service public bien financée, qui soit indépendante de toute pression politique et commerciale dans toute l'Europe.

## **18. Sur la Défense du droit d'auteur des journalistes**

*Proposée par le SNJ-CGT*

L'Assemblée Annuelle de la Fédération Européenne des Journalistes, réunie à Moscou, Russie, les 21 et 22 novembre 2014

Considérant que la lettre de Jean-Claude Juncker, adressée le 10 septembre 2014 au commissaire au Marché unique, Andrus Ansip, dans laquelle le président de la Commission européenne appelle à « *briser les barrières nationales en matière de réglementation des télécoms, du droit d'auteur, et de la protection des données* » afin de « *faire un meilleur usage des opportunités offertes par les technologies digitales, lesquelles sont sans frontière* », constitue une véritable agression à l'encontre des créateurs et des journalistes en particulier ;

Considérant que, pour M. Juncker, qui déclarait à Paris en 2005 à l'occasion des Rencontres pour l'Europe de la culture que « *la culture ne se prête pas à l'harmonisation, ne se prête pas à la standardisation, ne se prête pas à la réglementation stupide* », il s'agit d'un reniement sans précédent ;

Consciente des préoccupations au sujet d'Andrus Ansip, ancien premier ministre d'Estonie, ancien banquier et membre de plusieurs organismes de privatisation dans son pays, appliquant les directives de Jean-Claude Juncker ;

Considérant, avec le cinéaste français Bertrand Tavernier, que « *Fragiliser les auteurs est encore plus aberrant lorsque l'on sait que cela aboutira à renforcer les grands commerçants de nos œuvres et les géants du Net qui bénéficient d'une hyper bienveillance de la Commission puisqu'on accepte qu'ils payent des impôts au rabais et qu'ils contournent toutes les règles de soutien au financement et à l'exposition des œuvres européennes.* »

Considérant, avec le cinéaste français Bertrand Tavernier que « *nul ne dit que le droit d'auteur doit être une vache sacrée. Ce droit génial, qui associe l'auteur d'une œuvre à son succès et qui doit tant à Beaumarchais, est un droit d'une modernité absolue qui a beaucoup évolué avec le temps et avec les évolutions techniques. Il peut encore bouger. Il le doit même pour faire du droit d'auteur le droit des auteurs et un droit qui ne se réduit pas à la protection des acteurs économiques.* »

- 1 – mandate son comité directeur, en collaboration avec AREG, pour rencontrer dans les meilleurs délais toutes les organisations européennes de créateurs engagés dans la défense du droit d'auteur pour créer les conditions d'une opposition aux ambitions de la Commission européenne ;
- 2 – mandate son comité directeur pour demander, en collaboration avec AREG et avec toutes les organisations engagées dans la défense du droit d'auteur, une réunion avec Jean-Claude Juncker au cours de laquelle il lui sera réaffirmé leur opposition à toute remise en cause du droit d'auteur ;
- 3 – mandate son comité directeur, en collaboration avec AREG, pour engager une campagne de sensibilisation des journalistes européens sur la nécessité de défendre le droit d'auteur, pilier de la liberté d'information.